

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU TRENTE JUIN DEUX MILLE DIX SEPT

L'AN DEUX MIL DIX SEPT

Le 30 juin

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER, Maire,

Ont siégé : Mesdames Eliane BERTIN, Béatrice BOULANGE, Monia FAYOLLE, Geneviève GARNIER, Sylvie JERDON, Laurence MEUNIER, Sophie MONTAGNIER, Anne-Virginie POUSSE, Claudine ROCHE, Renée TORRES, Chantal VARAGNAT et Messieurs, Jean-Marc CHAPPAZ, Gérard CROYET, Jean-Luc DUVILLARD, Jacques FORAT, Laurent FOUGEROUX, Pierre GRATALOUP, Bernard GUY, Eric PRADAT, Hugues JEANTET.

Pouvoirs : Mario SCARNA donne pouvoir à Jean-Luc DUVILLARD, Murielle PERRIER donne pouvoir à Claudine ROCHE, Stéfania FLORY donne pouvoir à Monia FAYOLLE, Patrick BOUVET donne pouvoir à Jacques FORAT, Emilie SOLLIER donne pouvoir à Jean-Marc CHAPPAZ, Eric BESSENAY donne pouvoir à Bernard ROMIER, Jacques MEILHON donne pouvoir à Eliane BERTIN, Jean-Claude CORBIN donne pouvoir à Pierre GRATALOUP,

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Luc DUVILLARD

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 21

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 8

CONVOCATION EN DATE : 23 juin 2017

DATE D’AFFICHAGE : 05 juillet 2017

OBJET : Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police 2017
-----N°2017/67

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L2122-21 et L2334-24,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles R2334-10 et R2334-12,

Vu le courrier de M Guilloteau Christophe, Président du Département du Rhône informant la commune de Grézieu-la-Varenne de procéder à la répartition du montant de la dotation relative au produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants. Une subvention peut être octroyée pour des travaux relatifs aux exigences de la sécurité routière conformément à l'article R2334-12 alinéa 2f.

Vu le projet de réfection du tronçon pavé de la voirie sis nommé « Grande rue ».

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

29 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

- **Porte son choix** sur la réfection du tronçon pavé de la voirie sis nommé « Grande rue ».
- **Sollicite** l'octroi d'une subvention sur le produit des amendes de police pour le projet précité.
- **S'engage** à réaliser les travaux désignés ci-dessus au titre des amendes de police.

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME


Bernard ROMIER, Le Maire